COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Décembre 2021

Sous la présidence de Mr BUCHAUT, Maire.

Présents : COURRIAS Bernard – SPIEZ Monique - PORTIER Laurence (Adjoints)
GOUEGOUX Isabelle – SAVARY Alain – ROUANET Christian – PULA Jean-Marc – MEYER Sandrine — MEYER Sébastien.

Mme PLACE Elise donne pouvoir à Mme MEYER Sandrine
Mme CUOMO Maureen donne pouvoir à M. MEYER Sébastien
M. MARCADAL Patrice donne pouvoir à M. BUCHAUT Romain
Absents Excusés : GOMEZ André - PERROT Sébastien

Madame GOUEGOUX Isabelle est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur BUCHAUT Romain, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.
Un sujet n'est pas à l'ordre du jour (N° 9), dans l'urgence, le Conseil accepte de le traiter,

1. **Avenant n°4 aux conventions de gestion** :

Après avoir pris connaissance des 2 avenants N° 4 de prolongation d'un an des conventions de gestion : Eaux Pluviales, Zone d'activités entre la Commune et la Métropole Aix Marseille Provence afin d'assurer la continuité de l'exercice de la compétence et une gestion de proximité, il est proposé de prolonger d'un an la durée des conventions de gestion.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE les avenants n°4 aux conventions de gestion (N°17/1172 : Eaux pluviales et N°17/1174 : Zone d'activités)** entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Saint-Paul-Lez-Durance.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ces avenants.

2. **Convention de partenariat pour la réalisation d'un atlas de Biodiversité Communale entre les Communes de Jouques, Peyrolles en Provence et St Paul Lez Durance et CEN PACA** :

Les 3 Communes de Jouques, Peyrolles-en-Provence et Saint-Paul-lez-Durance, partageant une même vision de la protection de la biodiversité, et le CEN-PACA, disposant d'une expertise reconnue sur la biodiversité régionale, ont convenu d'établir un partenariat pour l'élaboration d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC).
Après avoir pris connaissance de la convention de partenariat pour la réalisation de cet ABC, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** les termes de **la convention de partenariat** pour la **réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC)** entre les Communes de Jouques, Peyrolles-en-Provence et St Paul lez Durance et le CEN PACA.

- **DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Budget 2022.**

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la dite convention

3. **Convention de stérilisation et identification de chats avec la Fondation « 30 Millions d'amis »** :

Après avoir pris connaissance de la convention et afin de renouveler l'opération sur 2022 pour la campagne de stérilisation de 10 chats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** les termes de **la convention** à passer entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour 2022 pour **la stérilisation et l'identification des chats errants sur la Commune.**

- **DIT que la participation financière de la Commune s'élève à 350 € pour 10 Chats.** La participation de la Fondation 30 Millions d'amis sera égale à celle de la Commune soit 350 €.

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention

4. **Conventions d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Périscolaire et Extrascolaire :**

Après avoir pris connaissance des 2 conventions d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour la Prestation de service Accueil de Loisirs (ALsh) Périscolaire et Extrascolaire, qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » , « Extrascolaire » , du bonus territoire Ctg et de la bonification « plan mercredi ». Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** les termes de **la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour la Prestation de service Accueil de Loisirs (ALsh) Périscolaire avec bonification « Plan Mercredi » et Bonus « Territoire Ctg » du 01/09/2021 au 31/12/2024**

- **DIT que les recettes seront prévues et encaissées sur le Budget Communal.**

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la dite convention et tous documents y relatifs.

5. **Convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour l'Aide aux Loisirs Equitables et Accessibles (LEA)** :

Après avoir pris connaissance de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF des BDR pour l'aide aux loisirs équitables et accessibles sur fonds locaux, (LEA).Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** les termes de **la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour l'Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) du 01/07/2021 au 31/12/2023.**

- **DIT que les recettes seront prévues et encaissées sur le Budget Communal.**

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention et tous documents financiers y relatifs.

6. **Budget Communal – Investissement avant vote du budget – Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement** :

Après avoir pris entendu l'exposé de Mr le Maire qui précise que **jusqu'à l'adoption du budget primitif (en avril), l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**
A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **AUTORISE** M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Soit :

CHAPITRE 20	**84 000 € x 25%**	**21 000 €**
CHAPITRE 21	**1 748 000 x 25%**	**437 000 €**
CHAPITRE 23	**1 569 614.67 x 25%**	**392 403.67 €**

- **DIT Que** les crédits seront inscrits au Budget Primitif de 2022

7. **Demande de Subvention FDADL au Conseil Départemental « Réaménagement des bureaux de la Mairie »** :

Après avoir pris connaissance des travaux présentés pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du réaménagement des bureaux de la Mairie, (création de l'accueil secrétariat au RDC, création de bureaux et salle de réunion, accessibilité sanitaire PMR, déplacement du bureau de la PM, création d'une salle repos/repas)
A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** les travaux et le plan de financement proposé avec 50% de subvention par le Département, 20% la métropole et 30% à charge de la Commune.

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental dans le dispositif « **FDADL** »

8. **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité** :

Dans le cadre de l'ALSH, il y a le besoin de suppléer la Directrice pour l'organisation administrative et la gestion des animations et animateurs.

Un emploi contractuel « d'adjoint au Directeur ALSH » pour une durée 6 à 12 mois en 2022, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, est préconisé dans la filière animation. Le candidat devra justifier la possession d'un diplôme (BAFD, BPJEPS), et d'expérience professionnelle nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.
A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE la création à compter du 01/01/2022 d'un emploi non permanent** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (fonctions : Adjoint au Directeur ALSH) dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique *C*, échelle C1 à temps complet.

- **DIT que** les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

9. **Décision modificative n° 2 – Budget Communal 2021**

Les crédits budgétaires du chapitre 012 « charges de personnel » sont insuffisants pour verser les salaires de Décembre malgré le virement de crédits (DM N°1 du 22/11/2021). Il convient d'effectuer une nouvelle décision modificative de crédits sur le budget pour cette dépense obligatoire par un virement de crédits de 10 000 € du chapitre 011 « Charges à caractère général » article 615231 vers les chapitres 012 « Charges de personnel » articles 6413 ; 6454, et 6336.

A l'unanimité des membres Présents ou représentés, le Conseil

- **AUTORISE** une décision modificative du BP 2021 de l'article 615231 pour abonder les dépenses de fonctionnement (chapitre 012 « personnel », article 6413,6554 et 6336) de 10 000 €.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite décision modificative.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h